

ASSEMBLÉE NATIONALE11 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 2233)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 53

AMENDEMENT

présenté par

M. Humbert, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès,
M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc,
M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman,
M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such,
M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin,
M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet,
M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti,
M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly,
Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois,
Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi,
M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier,
Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier,
M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez,
M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert,
M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou,
M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne,
M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 21 BIS

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« électriques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à modifier l'alinéa 5 de l'article 21 bis qui impose aux collectivités concernées l'achat de bus électriques et de véhicules à faibles émissions destinés au transport collectif des spectateurs, des bénévoles et des personnels accrédités.

Les JOP 2030 sont un moyen extraordinaire de rayonnement pour notre pays et de faire de notre pays une vitrine de nos savoirs-faire et de notre excellence. Nous souhaitons bien entendu que cette compétition soit un franc succès.

En revanche, en période de restriction budgétaire, il convient d'être particulièrement vigilant dans l'utilisation des deniers publics.

Or, dans cet alinéa, il est prévu que les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur fassent l'acquisition de bus et de véhicules électriques.

Le cout moyen neuf d'un bus électrique est 1,5 à 2 fois plus élevé que celui d'un bus thermique, à savoir 275 000 euros en moyenne pour un bus thermique contre 555 000 euros pour un bus électrique.

De plus, il semble que les véhicules électriques soient peu adaptés à tous les usages et en particulier en montagne.

Dès lors, cette mesure apparaît peu compatible avec les exigences en matière de réduction des dépenses publiques et doit donc être supprimée.

Un certain nombre de partis politiques critiquent souvent les grands évènements pour leurs coûts financiers considérables pour la collectivité mais sont pourtant prêts ici à imposer par pur doctrinarisme l'achat de véhicules très onéreux.

Toute économie est bonne à faire surtout si cette dernière n'engendre aucun impact en matière d'efficacité ou de qualité de service pour l'usager.